

# Bulletin d'Informations

## N° 30 - Mai 2025

# DINEAULT

Site Internet : [dineol.fr](http://dineol.fr)

Mairie :  
02 98 26 00 55  
[mairie-dineault@orange.fr](mailto:mairie-dineault@orange.fr)



## Sommaire n°30

**P1 : (Couverture) :** - Soirée « Années 80 » - Expo mobylettes anciennes. - Concours Photos. - Cochon grillé. - 8 mai 2025.

**P2 :** - Édito de Christian HORELLOU, - Goûter « Crêpes » CCAS.

**P3/4/5 :** - Compte rendu Conseil Municipal.

**P6 :** - Présentation travaux Rue du Chap, - Classement concours Photos.

**P7 :** - Comité des Fêtes : Soirée Disco .  
- La Chasse aux Oeufs,  
- Les anciens cyclomoteurs,  
- Le Marché de Printemps .

**P8 :** - Cérémonie du 8 mai,  
- Polysonnance,  
- Âges et Vie recrute,  
- État-Civil.



Directeur de Publication : Christian HORELLOU  
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »  
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 30. Date d'édition : 15 mai 2025.

Assurer la sécurité de tous est un des objectifs essentiels du réaménagement du bourg, notamment de la rue Ménez Ty Lor et de la rue du Chap. Il s'agit de permettre une **mixité des usages** : piétons, voitures, cycles, tracteurs et engins agricoles, commerce, traversée, stationnement. Il s'agit de développer les **meilleures conditions de cohabitation** entre tous les usagers tout en mettant l'accent sur la sécurité des plus fragiles piétons, cyclistes. Il s'agit enfin d'encourager une **nouvelle culture de déplacement** plus sûre et à la fois plus respectueuse de l'environnement. Il ne faut pas que se déplacer à pied, à vélo ou en poussette soit difficile.

Il existe, certes, un éventail de techniques possibles, mais nous devons tenir compte de certaines contraintes : Le bâti existe et les rues ne peuvent être élargies. Le caractère rural de la commune et la circulation des engins agricoles doivent évidemment être pris en compte. Quant aux finances, elles ne sont pas élastiques.

Voici quelques solutions choisies (dont certaines restent encore à ajuster) qui devraient grandement améliorer la Sécurité:

**Le Stop entre la boulangerie et la maison bleue.** Il fait stopper les véhicules et sécurise le passage des piétons vers la boulangerie. Il n'y a qu'à imaginer un enfant arrivant en courant à la boulangerie et en même temps un véhicule venant de la départementale. Même à 20 à l'heure, ce dernier ne peut s'arrêter. En revanche, le stop ne change en rien la priorité à droite pour les véhicules qui viennent de la route du cimetière. Comme la vitesse est cassée par le stop, la visibilité sur les véhicules en provenance de la route du cimetière, parfois gênée par les stationnements, n'est plus un problème.

**La limitation de la vitesse par la création de « zones 30 et 20 » est un axe important de cet effort sécuritaire.**

La rue Ménez Ty lor est en **zone 30**. Une grande partie de la rue du Chap le sera aussi. Les études montrent que la création d'une zone 30 présente plusieurs avantages : une diminution des accidents mortels, une réduction de la distance d'arrêt, une augmentation du champ visuel (90° à 50 km/h contre 120° à 30 km/h), une réduction de la pollution sonore. La zone 30 vise à favoriser les mobilités douces tout en ayant un impact faible sur le temps de trajet des automobilistes. En zone 30, aucun usager de la route n'est prioritaire et la priorité à droite s'applique notamment pour la sortie des cités.

Une petite partie de la rue du Chap, sur environ 150m avant la pharmacie, sera en **zone 20**. La zone 20, encore appelée « zone de rencontre » n'est pas une rue piétonne mais les piétons sont pourtant prioritaires. Ils ont le droit d'utiliser toute la chaussée et les véhicules roulent au pas. Même s'il y a des trottoirs, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée mais sont bien sûr encouragés à ne pas gêner inutilement les véhicules. Les limitations à 30 et 20 sont également valables pour les cyclistes.

D'autres aménagements sont prévus: Des pistes cyclables là où la largeur le permet, des systèmes d'écluse qui rétrécissent la chaussée et imposent des priorités alternatives, des radars pédagogiques, un feu « récompense » qui passe au rouge quand la vitesse est supérieure à la limitation.

Je termine cet éditto en faisant appel à l'esprit de **responsabilité** et au **civisme** des usagers de la route, au respect des règles pour que le résultat de ces aménagements soit optimal : Que circulent en bonne intelligence les piétons de toutes générations, les cyclistes, les voitures, les engins agricoles, les poids lourds, les trottinettes et que davantage d'enfants viennent à l'école par des moyens de transports décarbonés.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a fixé le prochain goûter pour les personnes de plus de 70 ans le **jeudi 22 mai** à la salle de La Tour d'Auvergne à partir de **15h**.

Les **Inscriptions** doivent se faire en **mairie avant le vendredi 16 mai**. Par ailleurs, les membres du CCAS ont choisi de faire un goûter « crêpes ». Le CCAS recherche donc des volontaires pour la confection ou le service. Il n'est pas encore trop tard pour le signaler à la Mairie !

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2024 est adopté par 14 voix pour et 3 contre.  
Le compte-rendu de la séance du 19 février 2024 est adopté par 14 voix pour et 3 contre.

Conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Procurations	1
Votants	17

### Comptabilité générale – Affectation du résultat de l'exercice 2024

**Rapporteur : Eric BODIOU :** Après avoir entendu le compte administratif de la « Comptabilité générale » de l'exercice 2024, lors du conseil municipal du 19 février 2025, le Conseil prend acte de l'excédent de fonctionnement du budget principal qui s'établit à 871 150,68 € au compte administratif de l'exercice 2024 et décide d'affecter ainsi ce résultat au budget 2025 : 810 511,69 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capi- et 60 638,99 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ». (3 contre)

### Impôts directs locaux 2025 - Vote -

**Rapporteur : Christian HORELLOU :** Considérant que la Commune de Dinéault entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, il est demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 en reconduisant les taux appliqués en 2024, à savoir : - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,47 %. - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,86 %. - Taxe d'habitation : 14,51 %.

A noter que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. (3 abstentions)

### Comptabilité générale – Vote du Budget Primitif 2025

**Rapporteur : Eric BODIOU :** Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « Comptabilité générale » BP 2025 – Budget général comme suit :

Libellés	Libellés	Dépenses	Recettes
Crédits Invest. votés		1 795 176,00	1 446 687,69
Reports	Exercice précédent	261 599,88	0
	Solde Sect. Invest.	0	610 088,19
<b>TOTAL SECT INVEST.</b>		<b>2 056 775,88</b>	<b>2 056 775,88</b>
Crédits fonction. votés		1 528 649,00	1 468 010,01
Reports	Exercice Précédent	0	0
	Résultat fonctionnt		60 638,99
<b>TOTAL SECTION FONCT.</b>		<b>1 528 649,00</b>	<b>1 528 649,00</b>
<b>TOTAL du BUDGET 2025</b>		<b>3 585 424,88</b>	<b>3 585 424,88</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif « Comptabilité Générale » de l'exercice 2025, tel que présenté en séance, le vote s'étant fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. (3 contre)

### Marcel CHARLES – Vote du Budget Primitif 2025

**Rapporteur : Eric BODIOU :** Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « Résidence Marcel Charlès » comme suit :

A noter qu'aucune dépense n'est prévue pour la réalisation des travaux au sein du lotissement en 2025. Par ailleurs, le tableau se présente de la même façon et fait état en section d'investissement de 128 391,95 € de dépenses et de 218 120,97 € de recettes, tandis que la section fonctionnement établit des dépenses à 156 162,11 € et des recettes à 261 660,10 €, soit un total de budget pour 2025 de : 284 554,06 de dépenses et 479 781,07 de recettes. (Unanimité).

### Approbation du règlement budgétaire et financier.

**Rapporteur: Christian HORELLOU:** Le référentiel M57 adopté lors de la séance du 27 juillet 2022 offre un cadre rénové en matière de gestion pluriannuelle. Pour mémoire, cette norme est applicable à l'ensemble des collectivités depuis le 1er janvier 2024. La collectivité doit se doter d'un règlement budgétaire et financier relevant de l'instruction M57 valable pour le mandat en cours. Le RBF a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité.

Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiements (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation. Il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la collectivité. (Unanimité).

### Prolongation de l'AP/CP.

**Rapporteur: Christian HORELLOU:** La procédure des AP/CP est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier les investissements, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peu-

(Suite texte : page suivante)

vent être engagées pour le financement d'un ou des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

M. Christian HORELLOU rappelle que le montant global proposé est inférieur à celui de l'année précédente car certains travaux prévus initialement n'ont pas été réalisés : le trottoir devant les Genêts d'Or, les travaux prévus devant le restaurant scolaire et devant la boulangerie, Rue du Yed. L'ensemble représentant un peu plus de 200 000 €, des travaux ont également été ajoutés, notamment sur les réseaux pluviaux qui ont été repris Rue Menez Ty Lor. Il est proposé au conseil d'adapter l'autorisation de programme et crédit de paiement pour 2025 et 2026 :

Cette autorisation de programme sera financée par l'obtention de subventions et par une partie d'autofinancement : DETR 2023: 100 000 €,

AP	Libellé	Montant	Réel 2024	CP 2025	CP 2026
1	Amgt Bourg	1 322 512€	453 676 €	801 873 €	100 000 €

- DSIL 2024 : 100 000.00 €. - DETR 2025 : 260 000.00 €. - Région (Contrat Nature) : 22 146.82 €. - CD 29 ( Volet 2) (Pacte Territorial 2025) : 221 971.42 €. - CD 29 – (Volet 2)( Pacte Territorial 2024) : 100 000.00 €. - Amendes de police 2025 : 20 000.00 €. - Autofinancement : 498 393.76 €. Ainsi, cette opération sera financée sur trois exercices 2024, 2025 et 2026, et offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. (3 abstentions).

### Passage au Compte Financier Unique (CFU)

**Rapporteur : Eric BODIQU** : La délibération du 27 juillet 2022, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2023 pour l'ensemble des budgets de la commune, nécessite la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et vise plusieurs objectifs : Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. A terme, le CFU et le rapport sur le CFU, composant un bloc cohérent, participeront avec les données ouvertes à moderniser l'information financière. (Unanimité)

### Modification plan de financement du réaménagement du centre-bourg

**Rapporteur : Christian HORELLOU** : La mise à jour du coût de réalisation des travaux de réaménagement du centre-bourg est détaillée comme suit :

Détail des coûts de l'opération (€ HT). Maîtrise d'œuvre : 55 950 € - Travaux (Eurovia + Jo SIMON) 1 266 562 € soit un total de 1 322 512 €. Le département mobilise le produit des amendes de police au profit du dispositif « Fonds départemental de Sécurité Routière », les travaux d'aménagement du centre-bourg entre dans ce dispositif.

Le montant des subventions mis à jour est donc le suivant : DETR 2025 : 20% : 260 000 € (Sollicitée) - CD29 Volet 2 Pacte Territorial : 17% : 221 971,42 € (Sollicitée) – Amendes de Police 2025 : 2% : 20 000 € (Sollicitée) – Région-PNRA Contrat Nature : 2% : 22 146,82 (Accordée). - DETR 2023 : 7% : 100 000 € - CD29 Pacte Territorial Volet 2 : 7% : 100 000 € (Accordée) - DSIL 2024 : 7% : 100 000 € (Accordée), soit un total recettes de 824 118,24 €. Reste à charge de la commune : 498 393,76 €. (Unanimité).

### Eclairage public Rue du Yed – SDEF -

**Rapporteur : Christian HORELLOU** : Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Éclairage Public - Rénovation point lumineux – Rue du Yed Ouv 126. La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours. Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux. Coût de l'opération : 1 200 € TTC. Financement SDEF : 400 € HT, part communale 600 € HT.

Chacune des parties pourra proposer à tout moment un avenant pour modifier la répartition du financement, notamment en raison d'une variation de l'importance relative des dépenses. (3 contre)

### Eclairage public Rue de la Tour d'Auvergne –SDEF-

**Rapporteur: Christian HORELLOU** : Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Éclairage Public - Rénovation point lumineux – Rue de La Tour d'Auvergne Ouv 2. La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours. Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux. Coût de l'opération : 1 080 € TTC. Financement SDEF : 400 € HT, part communale 500 € HT.

Chacune des parties pourra proposer à tout moment un avenant pour modifier la répartition du financement, notamment en raison d'une variation de l'importance relative des dépenses. (3 contre)

### Renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé

**Rapporteur: Christian HORELLOU** : La commune de Dinéault est propriétaire d'un logement situé 1 Rue Menez Ty Lor à Dinéault. Cet appartement appartient au domaine privé de la commune et est soumis à l'application d'une convention précaire et révocable, dérogatoire aux dispositions édictées par la loi n°89-462 du 06 juillet 1989 sur les baux d'habitation.

Ce logement est à usage d'habitation principale avec une superficie approximative de 156m<sup>2</sup> Depuis le 23 mai 2022, la commune met à disposition ce logement à titre gracieux à une fa-

(Texte et fin : page suivante)

mille ukrainienne hébergée en urgence. Une convention d'occupation du domaine privé de la commune a été signée par Madame Valeriia DEMYDOVA pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention entre la commune de Dinéault et la Madame Valeriia DEMYDOVA à compter du 01/01/2025 selon les termes suivants : - Identification des biens loués : logement situé 1 Rue Ménez Ty Lor d'une superficie d'environ 156m<sup>2</sup>. - Forme juridique de la convention : convention d'occupation précaire du domaine privé de la commune d'une durée de 1 an. - Date indicative de prise d'effet du bail : du 01/01/2025 au 31/12/2025. - Montant du loyer : 250 € / mois (150 € de charges et 100 € de loyer). (*Unanimité*).

### Convention AESH sur le temps de pause méridienne

**Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT :** Afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire, la loi du 27 mai 2024 met à la charge de l'Etat l'accompagnement humain durant le temps de pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires public et privés sous contrat. L'accompagnement humain prévu par cette loi se traduit par l'intervention de personnels employés et rémunérés à cet effet par l'État : il s'agit, aux termes de la loi, des A.E.S.H.

A.E.S.H. (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) et il revient à l'État, et plus précisément au recteur d'académie ou à son délégué de décider du principe et des modalités de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap pendant la pause méridienne. Dans ce cadre, les besoins particuliers de chaque élève sont analysés en tenant compte des éventuelles recommandations émises par les M.D.P.H. (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) et de l'expertise des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) ou des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). Dans tous les cas, la famille est associée au processus d'analyse du besoin et peut exprimer directement auprès du directeur de l'école une demande d'accompagnement de son enfant sur le temps méridien. Les missions et activités pouvant être confiées aux A.E.S.H. sur le temps méridien concernent : L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne de l'élève : assurer les conditions de sécurité et de confort, aider aux actes essentiels de la vie dont la prise de repas, favoriser la mobilité, ainsi que dans les activités de la vie sociale et relationnelle de l'élève, lorsque les situations de crise, d'isolement ou de conflit compromettent son accueil et nécessitent la présence d'un A.E.S.H.

L'intervention des A.E.S.H. dans les activités qui ont lieu pendant la pause méridienne, et notamment la restauration scolaire, nécessite la conclusion préalable d'une convention entre l'État et la commune. (*Unanimité*).

### Dispositif TNE Ecole P. DOUGUET

**Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT:** Ce dispositif (Territoires Numériques Educatifs) a fait l'objet d'une explication dans le n° précédent du Bulletin Municipal (N° 29 - p. 4).

L'école P. DOUGUET souhaite bénéficier de cette aide et s'équiper des équipements suivants :  
- Une WebRadio Rodecaster Pro2 avec microphone de table : 1 626 € HT - Un kit reportage Webradio nomade: 660 € HT – 4 Bookinou: 340,80 € HT – Un pack Education de 12 casques

Audio AVID AE-35: 201,60 € HT, soit un total de 2 864.40 € TTC. La subvention TNE sera de 2 005.08 € (70%), le financement de la commune sera de 859.32 € (30%). (*Unanimité*).

### Questions Diverses :



#### → Création d'un accès à la parcelle AB n° 418 (Gestion domaniale)

Demande de Monsieur Patrice HENAFF concernant la création d'une ouverture permettant l'accès à la parcelle AB n°418, d'une surface de 450 m<sup>2</sup> environ et constructible, située Rue de la Déesse Brigitte à Dinéault, dont il est propriétaire au vu de la vente prochaine de ce terrain. Une place de stationnement serait alors supprimée, celle attenant au garage. Cette demande s'inscrit dans la continuité de densification du centre-bourg. L'assemblée donne son accord à condition d'installer un miroir afin de faciliter la visibilité aux véhicules sortants de la parcelle.

→ **Maison Médicale (Service à la population):** M. Christian HORELLOU souhaite l'avis de l'assemblée délibérante pour la création de 3 pièces de 20 m<sup>2</sup> environ à l'étage de la maison médicale qui représente une surface totale d'environ 60 m<sup>2</sup>. Le cabinet d'architecture ENO, attend un retour afin de pouvoir proposer des plans. Le conseil municipal approuve la création de 3 pièces de 20 m<sup>2</sup> en dehors du hall.

→ **Travaux Rue du Chap (Service à la population) :** les plans ont été repris par le bureau d'études B3i, durant les travaux, la rue sera divisée en quatre, dans le sens de la longueur et de la largeur. L'accès à la maison médicale doit être maintenu. Les riverains auront à disposition un badge leur permettant de circuler dans la rue. Les travaux devraient commencer rapidement jusqu'au fin juillet pour redémarrer au mois de septembre et durer à peu près un mois par secteur.

→ **Acquisition de matériels :**La commune est dans l'attente d'un devis pour l'acquisition d'un fauteuil roulant pour l'école publique Pierre Douguet pour un montant de 600 € à 700 € environ ; celui-ci servirait aux enfants en situation de handicap ne pouvant se déplacer jusqu'au restaurant scolaire notamment.

→ **Ravalement de l'épicerie :** Il se fera avant l'été, les coloris retenus sont gris anthracite et crème.

→ **Extension de la Zone Natura 2000 :** La commune de Dinéault passe de 500 à 900 ha. Ces nouvelles zones se situent à l'est de la commune (Bois du Chap et zones marécageuses). L'adhésion à Natura 2000 n'est pas obligatoire, mais les propriétaires opposés doivent se signaler à la mairie.

→ **Poteaux en bord de route :** Ils doivent être retirés soit par Bouygues/SDEF s'il s'agit de poteaux de 400 volts et par ENEDIS si plus de 20 000 volts.

→ **Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Brest :** Il a été adressé à l'assemblée délibérante pour information et sera adopté si la collectivité ne se manifeste pas.



### Décision du Maire :

Renouvellement de signature du partenariat avec AXA (Mutuelle de village) : - 20% sur la complémentaire santé.

## Présentation des Travaux Rue du Chap



Le plan du tracé ci-dessous ne permet pas d'apprécier les détails des aménagements définitifs. Lors des travaux, la présentation se fera dans un format plus adapté.

Le vendredi 21 mars 2025, les résidents et les riverains de la Rue du Chap ont été conviés à une réunion publique d'information. L'objectif principal de cette rencontre était de présenter en détail les futurs travaux de réhabilitation qui sont sur le point de transformer l'aspect et la fonctionnalité de cette artère importante. Il faut noter que les perturbations observées au cours des dernières semaines étaient directement liées à une opération essentielle de mise en conformité du réseau d'eau potable, impliquant notamment le remplacement de plusieurs vannes.

Cette séance d'information s'est déroulée en la présence experte des professionnels de la société B3i, qui ont été mandatés pour mener à bien ce dossier d'aménagement. B3i est un bureau d'études spécialisé en Voirie et Réseaux Divers (VRD), établi depuis 1996. Sa création répondait à un besoin croissant d'expertise dans les domaines des études et du suivi de travaux au sein de la région Bretagne. Fort d'une équipe de dix collaborateurs compétents, ce bureau accompagne activement les demandeurs dans l'élaboration de projets variés et complexes, allant des aménagements de bourgs pittoresques aux lotissements résidentiels, en passant par les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), les équipements publics essentiels, les infrastructures de transport, les installations portuaires, et les divers réseaux urbains.

À l'instar du projet réussi de la Rue de Ménez Ty Lor, des plans d'aménagement détaillés avaient été soigneusement élaborés pour la Rue du Chap. De nombreux supports visuels, tels que des graphiques précis et des dessins illustratifs, sont venus appuyer la présentation du projet, permettant aux participants de mieux visualiser les transformations à venir. Néanmoins, soucieuse de répondre au mieux aux besoins de ses administrés, la municipalité a jugé nécessaire d'apporter quelques ajustements à la proposition initiale. En conséquence, les plans ont fait l'objet de modifications afin d'intégrer certaines remarques et considérations locales.

Une quarantaine de personnes intéressées ont répondu présentes à cette réunion constructive, qui s'est tenue dans la salle conviviale de La Tour d'Auvergne. Christian HORELLOU, le maire de la commune, a eu la charge de présenter les principaux axes de cet aménagement d'envergure. Il a souligné l'importance de ce projet non seulement pour améliorer le bien-être quotidien des habitants, mais également pour la gestion des dépenses communales. En effet le budget global représente 1 322 512 € (Rue de Ménez Ty Lor comprise) : les dépenses engagées pour 2024 ont été de 453 676 €, et prévoient pour 2025 : 801 873 € et pour 2026 : 100 000 €. Les diverses remarques et questions soulevées par les participants ont été attentivement enregistrées et permettront d'affiner de manière définitive les détails de ce programme de réhabilitation. Naturellement, la question cruciale du déroulement des travaux a été largement abordée, d'autant plus que leur durée est estimée à plusieurs mois. L'un des objectifs prioritaires, clairement exprimé lors de la réunion, est de maintenir un accès continu à la maison médicale, un service essentiel pour la communauté. Parallèlement, la municipalité s'engage à prévenir au maximum les inconvénients qu'un chantier de cette ampleur pourrait occasionner pour les habitants des quartiers concernés. Les préconisations actuelles envisagent une division stratégique de l'ensemble de la Rue du Chap sur toute sa longueur en quatre zones distinctes (la rue est divisée en 2). Les deux premières zones s'étendraient de la Place de l'Eglise jusqu'à la Maison Médicale, tandis que les deux suivantes relierait la Maison Médicale à la Croix du Guilly. Selon cette projection, chaque quartier serait alternativement ouvert aux travaux. Les évaluations préliminaires tablent sur une durée d'un mois à un mois et demi par quartier, en prévoyant naturellement une interruption des travaux pendant la période estivale du mois d'août. Le démarrage de ce chantier significatif devrait intervenir dans un avenir proche.

(Texte et Images :Guy LE FLOCH)

## Concours PHOTOS Résultats

Le concours photos, organisé par la Mairie est achevé. Voici le classement établi par la Commission «Communication» qui re-



1er Prix : Lot d'une valeur de 50 €  
« La Chapelle San Dispar »  
Pierre GRALL



2nd Prix : Lot d'une valeur de 30 €  
« Du Ménez-Hom vers Térénez »  
Philippe BITTEL



3ème Prix : Lot d'une valeur de 20 €  
« Le Passage (An Treiz) »  
Pierre GRALL

mercie tous les participants pour leurs efforts et la qualité de leur travail ; le choix des gagnants s'est avéré difficile au vu des magnifiques clichés proposés. Une exposition de l'ensemble des photographies aura lieu du 14 mai au 30 juin 2025 à la bibliothèque de Dinéault, un livre d'or sera mis à disposition afin de récolter vos réactions. La remise des lots par le Maire s'effectuera à la bibliothèque le vendredi 24 mai à 11h30, suivi du pot de l'amitié » (Communiqué de la Mairie)

Et c'est peu de le dire ! Entre la parution du dernier bulletin et celui-ci, bien des événements ont aiguillonné la vie de la commune et mis en mouvement une multitude d'acteurs.

**D'abord le 3 avril** : Une atmosphère particulière flottait dans l'air alors que le Comité des Fêtes inaugurait sa toute première soirée d'un nouveau genre. Cette initiative, celle d'une soirée Disco année 80, entraînant, était une

suggestion récurrente et chaleureusement accueillie par de nombreux habitants, impatients de retrouver l'ambiance festive des soirées dansantes. Dès le vendredi après-midi, une effervescence gourmande s'emparait des cuisines. Sous la houlette experte de Manu Moré, véritable chef d'orchestre culinaire pour l'occasion, une équipe dévouée s'affairait à la préparation d'un authentique rougail saucisse. La recette, précieusement gardée et tout droit venue des saveurs ensoleillées de l'île de la Réunion, promettait un voyage gustatif unique, sublimé par une sauce pimentée aux oignons et au citron, dont seul Manu détient le secret.

Le samedi soir venu, la salle s'est transformée en un véritable temple de la fête, accueillant avec enthousiasme plus de 200 personnes désireuses de se déhancher et de partager un moment convivial. Le succès de la formule repas ne s'est pas fait attendre, puisque pas moins de 170 portions de ce plat emblématique ont été servies.

L'esprit de la fête était palpable jusque dans les tenues des participants. La majorité rivalisant de créativité pour leurs déguisements.

L'ambiance musicale, savamment orchestrée par l'animateur Pierre, a transporté les convives à travers les décennies disco et pop. Ponctuant la soirée de surprises, Pierre a également distribué avec enthousiasme des goodies (articles publicitaires) offerts par les généreux sponsors du Comité des Fêtes, ajoutant une touche festive supplémentaire.

Fort de ce premier essai transformé les membres du Comité des Fêtes pensent déjà aux prochaines dates à marquer dans les agendas qui promettent de beaux moments de partage et de convivialité.

**Le 20 avril** : cette fois, la Société de Chasse «La Communale» le Comité des Fêtes et d'autres volontaires associaient leurs talents pour de nouveaux événements : « Le Marché de Printemps », la « Chasse aux Oeufs » et la présentation de vieilles moby-lettes !

Pour les jeunes explorateurs de notre belle commune, le week-end de Pâques s'est annoncé sous les meilleurs auspices avec une aventure spécialement pour eux : une grande Chasse aux Oeufs ! Imaginez l'excitation de retrouver les petits amis et de partir à la recherche de ces précieux trésors chocolatés cachés avec soin dans le cadre enchanteur des jardins du Presbytère. Les membres du Comité des Fêtes donnaient

rendez-vous aux enfants à 16 h précises sur le marché pour cette quête gourmande pour laquelle il faut préparer les paniers et les yeux de lynx, car de délicieuses surprises sont au détour de chaque buisson et derrière chaque fleur ! Et pour le gagnant un magnifique œuf réalisé par Patrice HENAFF, le boulanger !

Et ce n'est pas tout ! Pour les passionnés de belles mécaniques et les nostalgiques des vrombis sements d'antan, un rassemblement d'anciens cyclomoteurs est venu ajouter une touche rétro à cette journée spéciale. Guy LE MENN, véritable amoureux de ces engins, et son groupe d'amis ont organisé deux balades pittoresques à travers la campagne. Les amateurs ont pu ainsi admirer ces cyclos d'époque (25) et, pour ceux qui l'ont souhaité, participer à une balade matinale de 45 km du côté de Telgruc, les bords de plage et Pentrez, ou à une promenade plus courte de 25 km l'après-midi vers les Marais de Rosconnec et son observatoire.

Alors, que ce soit pour les jeunes aventuriers en quête de chocolat ou des passionnés de cyclo-moteurs au charme d'autrefois, cette journée a permis de célébrer le printemps et les festivités de Pâques dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Et puis ce n'est pas tout ! Malgré une météo capricieuse qui n'a pas incité les foules à se déplacer en nombre, la société de chasse « La Communale » de Dinéault a organisé la troisième édition de son traditionnel Marché de Printemps ce dimanche 20 avril 2025. Face aux aléas climatiques, les organisateurs ont pris la sage décision de délocaliser l'événement devant la salle de La Tour d'Auvergne, offrant ainsi un cadre plus abrité et agréable aux exposants et aux visiteurs potentiels. Raoul Blaize, membre dans l'organisation de cette journée, a partagé un sentiment

nuancé quant à l'affluence : « *Le bilan en termes de fréquentation du public est, il faut le reconnaître, un peu en deçà de nos attentes* » Cependant, cette édition a connu un franc succès sur un point essentiel, comme le souligne avec satisfaction Éric Bodiou, le président de La Communale : « *Concernant notre traditionnel repas de cochon grillé, l'enthousiasme a été au rendez-vous avec plus de 350 portions écoulées* »

Malgré la météo incertaine, plusieurs dizaines de personnes ont tout de même pris plaisir à flâner dans les allées du marché. Une trentaine d'exposants locaux et régionaux avaient répondu présents, offrant une diversité de produits alléchants allant de l'artisanat d'art original et créatif à des gammes de cosmétiques naturelles respectueuses de l'environnement, sans oublier les saveurs authentiques de l'alimentation locale qui ont ravi les papilles des visiteurs. Parmi ces exposants, un stand particulièrement attiré l'attention : celui de la Compagnie de Marionnettes « La P'tite semelle ». « *C'est une toute première expérience pour nous de participer à un marché de ce type* », ont confié avec un sourire enthousiaste Dominique APERT et Simon LE PAPE visiblement ravis de cette nouvelle opportunité de présenter leur univers artisanal au public dinéaultais...

(Texte Guy LE FLOC'H, Source Sonia ROLLAND; Images : Sonia ROLLAND, André GOURLAN, Le Télégramme)



8 mai 2025. L'atmosphère est naturellement empreinte de souvenir et de respect alors que le pays commémore le 80ème anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Ce jour-là, il y a 80 ans, un souffle de liberté parcourt les villes et les villages les drapeaux tricolores flottant au vent, les cloches des églises sonnent à toute volée, rappelant la liesse de la Libération. Aujourd'hui, dans chaque ville, dans chaque village, des cérémonies se déroulent. Des gerbes de fleurs sont déposées au pied des monuments aux morts, honorant la mémoire de ceux qui ont payé le prix ultime pour la paix et la liberté. Les discours officiels résonnent insistant sur l'importance de ne jamais oublier les leçons de l'Histoire, rappelant les sacrifices consentis, l'impératif de ne jamais oublier les horreurs de la guerre et de chérir la paix.

A Dinéault, ce 8 mai 2025, la place de l'Église est occupée par un piquet d'honneur de l'École de Gendarmerie, placé sous les ordres du Major Jean-Jacques PERRIN ; Jean Luc VERBRUGGE, délégué et conseiller municipal veille au bon déroulement de la cérémonie.

Et comme un symbole, Varvara DEMYDOVA, petite Ukrainienne habitant Dinéault, a lu avec émotion le poème de Paul ELUARD : « Vérité » avant de rejoindre un petit groupe d'enfants pour déposer des bouquets de fleurs au pied du Monument aux Morts.

Le Maire, Christian HORELLOU prononce le message de Mr Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et des Anciens Combattants et de Mme Patricia MIRALLES chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Les mots résonnent lorsqu'il s'agit de ceux envoyés à la Nation par la voix du Général DE GAULLE, en ce jour de victoire, il y a 80 ans, et c'est par ceux-là que le message commence ! : « Tandis que les rayons de la Gloire font une fois de plus resplendir nos drapeaux, la patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert ! Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus ! »

Il s'achève par les mots du Ministre: « Alors que le cycle des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays. Alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté. Vive la République ! Et vive la France »

Viendra ensuite le moment du dépôt de gerbe en hommage à celles et ceux dont les noms sont écrits en lettres d'or sur la stèle. La sonnerie « Aux Morts », la minute de silence, le salut aux porte-drapeaux et aux Anciens Combattants achèveront cette cérémonie.

Pour beaucoup de Français, ce jour férié est un moment de recueillement et de souvenirs pour les aînés, et les plus jeunes prendront peut-être conscience, à travers les récits et les commémorations, de l'ampleur des sacrifices consentis et prendront la mesure de l'Histoire, comprenant la fragilité de la paix et la nécessité de la préserver.

Le 8 mai 2025 est donc bien plus qu'un simple jour férié. Ce sera un temps de mémoire, de gratitude et de célébration de la liberté, un moment pour se souvenir d'où nous venons et pour réaffirmer notre engagement envers un avenir de paix.

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

**Polysonnance : Les Mercredis Mai/Juin 2025**

**Les Mercredis DE MAI**

**MERcredi 30 AVRIL**  
MON DÉFI OLYMPIQUE INITIATION SURF 14h-17h30  
SORTIE GÉOCACHING À TRIGARVAN 14h-17h

**MERcredi 07 MAI**  
MON DÉFI OLYMPIQUE INITIATION SURF 14h-17h30  
ATELIER BRICOLAGE AU LOCAL JEUNES 14h-17h30

**MERcredi 14 MAI**  
MON DÉFI OLYMPIQUE INITIATION À LA BRANCHE AQUATIQUE 14h-17h30  
JEUX À LA PLAGE ET COÛTER GLACE 14h-17h

**MERcredi 21 MAI**  
ACCUEIL LIBRE AU LOCAL JEUNES 14h-17h30  
ACCROBRANCHE 13h30-16h

**MERcredi 28 MAI**  
KARAOKE & JUST DANCE À PLONEVEZ-PORZAY 14h-17h  
FOOT AU CITY DE PLEYBEN 14h-17h

**Les Mercredis DE JUIN**

**MERcredi 04 JUIN**  
FÊTE DE LA JEUNESSE  
Participation aux animations de Dinéault

**MERcredi 11 JUIN**  
RURAL ZONE  
City-chasse et pique-nique de Caat

**MERcredi 18 JUIN**  
TRAMPOLINE PARK À QUEMPER 14h-16h  
Participation aux animations de Dinéault

**MERcredi 25 JUIN**  
MON DÉFI OLYMPIQUE SPORT DE PLAGE 14h-17h30  
Participation aux animations de Dinéault

**Les Mercredis DE JUILLET**

**MERcredi 02 JUILLET**  
SORTIE À LA PLAGE 14h-17h30  
Participation aux animations de Dinéault



**Ages & Vie recrute un(e) Auxiliaire de Vie** pour accompagner des personnes âgées en perte d'autonomie dans la maison partagée de Dinéault. Vous aiderez au quotidien (toilette, repas, entretien) et organiserez des activités pour maintenir l'autonomie et le lien social. CDD 35H, salaire de 1848,67€ à 2100€, avantages (repas, complémentaire santé,...). Contact : [klervieledoze@agesetvie.com](mailto:klervieledoze@agesetvie.com)

**ÉTAT CIVIL**

Avec l'accord des familles concernées.

**Mariages : 0**  
**Naissances : 3**

Tom **CURUNET RIOU** né le 27/03/2025  
Ély **COLIN** née le 04/04/2025  
Youn **CERVESATO** né le 07/04/2025

**Décès : 3**

Yvette **LE STUM**, le 31/01/2025 – 89 ans  
Alice **DOARE**, le 19/02/2025 – 96 ans  
Brigitte **BOHIC**, le 29/03/2025 – 67 ans



**L'expression de l'opposition**

**Pas de communiqué**